

l'appui de l'objection, mais comme cette cause est d'une nature toute exceptionnelle, je crois que l'on doit donner toute la latitude possible à la défense. Je ne crois pas que l'on puisse dans cette circonstance empêcher le témoin de répondre à la question. La cour décide que la question peut être posée en y ajoutant les mots "au meilleur de votre connaissance".

M. MERCIER. — Témoin, quel est votre nom au meilleur de votre connaissance ?

M. TOURVILLE. — Louis Tourville.

M. MERCIER. — Que faites-vous, M. Tourville ? Quelle est votre occupation ?

M. CARTER. — Réellement c'est aller un peu trop loin. Je m'oppose à cette question. S'il plaît à la cour, je vois que mon savant confrère veut à tout prix introduire ici une preuve tout-à-fait étrangère au procès. La vie privée d'un témoin ne doit pas être exposée en cour. Demander à un témoin quelles sont ses occupations, serait peut-être l'exposer à s'incriminer. Un homme peut faire bien des actions qu'il n'aimerait pas à voir divulguer en cour. La question n'étant pas pertinente je m'y oppose de la manière la plus formelle.

M. MERCIER. — Qu'il plaise à la cour, je maintiens la légalité de ma question. Je demande au témoin ce qu'il fait. Pourquoi ? Parce que le degré de crédibilité d'un témoin est fort souvent subordonné à la nature de ses occupations. Me direz-vous qu'un fabricant de saucisses et de saucissons passant sa vie à répéter à ses clients qu'il ne se sert que de viandes fraîches est aussi croyable sous serment que le premier venu ? non. De là je conclus qu'il importe de savoir l'occupation du témoin. Si la cour n'ordonne pas à M. Tourville de déclarer la nature de ses occupations, la défense sera entravée et ne pourra espérer aucune justice du tribunal. Il ne me restera plus qu'à jeter ma robe et à abandonner ma cause.

Le JUGE. — Vous vous fâchez sous motif, M. Mercier. Le tribunal n'entend pas entraver votre défense. La cour n'est pas encore prête à se prononcer sur l'objection. Elle rendra sa décision à deux heures.

La cour s'ajourne.

Stance de après-midi

M. Tourville rentre dans la boîte aux témoins.

Le JUGE. — Je dois rendre à présent ma décision sur l'objection de M. Carter. Les lois anglaises ont prévu le cas qui nous occupe.

Le statut de George III, qui définit les devoirs des juges du Banc de la Reine, permet dans certaines circonstances que l'on pose aux témoins des questions sur ses occupations. La cour permet la question.

M. MERCIER. — Quo faites-vous, M. Tourville ?

M. TOURVILLE. — Je suis marchand,



Dans la belle eau,
Dondaine !
Le voau va se neyer
Dondé !

M. MERCIER. — Marchand de quoi ?

M. ARCHAMBAULT. — Ce n'est plus tolérable. Je m'oppose encore à cette question.

M. IRVINE. — Notre cause est finie. J'abandonne la défense.

La cour s'ajourne.

LES CANDIDATS.

Les libres et indépendants électeurs de la bonne Province de Québec nous sauront gré de leur esquisser rapidement la binette de quelques uns de ceux qui, le 2 Décembre prochain, brigueront leurs suffrages, pour aller prendre au parlement les intérêts publics.

Comme les députés actuels sont déjà connus, et pour plusieurs, trop connus, nous ne nous occuperons que des Candidats nouveaux que la présente lutte fera surgir de terre.

PERREAULT J. X. (*Montréal Est*). — Gros, court, trapu, le nez au vent, rond comme un grain de blé de la Mer Noire ; un homme aux idées neuves ; a toujours en poche un projet quelconque, prêche l'indépendance du Canada pour le quart d'heure, bonne pâte, en somme.

DAVIDSON C. P. (*Montréal Centre*). — Conservateur, un assez joli garçon, un favori de dame Fortune, excellent avocat du reste, parle peu le français. Avocat de la Couronne, position qui lui fait gagner vingt piastres par jour tout le temps que le procès Sénécal-Laurier n'aura pas été jugé : il aurait ou tort de ne pas profiter de cette aubaine. A des chances d'être élu.

STEPHENS G. W. (*Montréal Centre*). Libéral. Echevin de la ville de Montréal, s'est fait en cette qualité, une belle réputation de boxeur, en pochant son collègue Gilman, il y a quelque temps. Rentier millionnaire, il irait au parlement par désintéressement, nous le supposons du moins. Est-il assez populaire ?

MCSHANE JAMES Junior (*Montréal Ouest*). — Libéral. Un excellent Juge en fait de bêtes à cornes, grand exportateur d'animaux, assister au parlement quand il a du temps de reste. Irlandais, lui aussi, il est très actif, très intelligent et bien estimé. Fera une lutte très-vive.

—Quelle sera la première pensée des jurés qui ont passé trois semaines et plus à exécuter les débats du procès Sénécal-Laurier ?

—Se faire payer !

—Oui, ensuite d'aller faire leurs achats d'étoffes pour l'hiver à la maison du bon marché, au Grand Magasin Rouge. Voir l'annonce.

Tit Guste. — A cristi ! Quo j'yable, t'ai bain chengor Tit Guste, tu me cour aupauoisin, dy don. Quosque tu tai fetto.

Tit Charles. — Saprolotte, ponco tuo con ai plu gnais que toué, aispaise do robiollo malle marie. Tu doy bein reconestre not bon Ritchot dent c'te coupe cito, ai pit le raisse not famout Demers mo l'as complaittai, vouet don ci sa fais ain peut dont le filo chein

Tit Guste. — Ai boin tas pa beusouent d'avouire peur de sortir à c'toure. Tas lairro d'ain omme ô mouons. Quiens ci tue veu, on vat y pacé ô No 302 rue Notre-Dame et lâchai troi ourra pour Ritchot, Demers & Bie. La meilleur méson quauayenne de Morrial.

Tit Charles. — Cai correcque ain allons i. Hourra ! hourra ! hourra ! ! !

Coiffures d'Hiver

HABILLEMENTS DE FOURRURE
CASQUES, GANTS CAPOTS
ET MANTEAUX.

Importations spéciales pour l'hiver prochain. Le stock de fourrures au populaire magasin de C. ROBERT est un des plus considérables de la métropole. Le tout est varié et dans le dernier style. Une attention spéciale est donnée à la teinture et à la réparation des vieilles fourrures. Prix modérés.

C. ROBERT.
Coin des rues St. Laurent
et Vitré.

Grimaces. — Nous connaissons des personnes qui feront la grimace avant peut. Ce sont celles qui négligent l'occasion d'acheter à prix réduits des fourrures d'hiver chez Deromo Lefrançois No 665 rue Ste. Catharine. L'assortiment est complet et varié. Faites vos achats avant les premières neiges.

Au Boulevard. — L'expérience enseigne toujours d'utiles leçons. Alphonse mercier après avoir été pendant sept ans commis au St. Lawrence Hallo connaît parfaitement les exigences du public. Il vient d'ouvrir aux Nos 60 et 62 rue St. Gabriel le restaurant Boulevard tenu sur un pied aristocratique. Il ne garde chez lui que des vins, liqueurs et cigares choisis, de manière à satisfaire les plus difficiles. Huitres en écailles, lunchs chauds et froids, petits plats exquis etc. Soups aux huitres préparées en trois minutes. Allez au Boulevard une fois et vous serez sûrs d'y retourner.

LAINES et LAINAGES de toutes descriptions chez

LA FRANCE et DUCHARME
227 Rue St-Laurent. Les personnes qui désirent se fournir de marchandises convenables en laines pour la saison d'hiver trouveront un avantage marqué à visiter le magasin du No. 227, Rue St. Laurent.

Montréal 12 Nov. — b. m.

AB 100, locution latine dont on se sert en s'adressant à un des collègues de M. Chapleau.

RUBENSTEIN FRERES

Placage, Or, Argent et Nickel.

Fabrique d'argent de Sellerie variés.

Placage de Portes.

OUVRAGE GARANTI

PRIX MODERES.

235 et 237

RUE CRAIG.

MONTREAL.

Montréal, 12 Nov.— j. n. p.

FONDS DE BANQUEROUTE

Consistant en flanelle, tweeds, présidents, coatings étoffes à robes Ces lots ayant été achetés à bonne composition seront offerts cette semaine à un rabais extraordinaire pour débarrasser les tablettes du magasin afin de faire place au nouveau stock.

Cotons jaunes et cotons blancs 6 cts, 7 cts et 8 cts.

Flanelles tout laine couleurs assorties à 15 cts.

T. BROSSARD.

35 rue St. Laurent 35
Montréal 29 Oct 4 ins.

AU BON MARCHÉ

CHAPUT MASSE,

17 Rue St Joseph

Je ne comprends pas comment vous pouvez arriver à déposer de l'argent à la Banque d'Épargne. Vous ne gagnez pas plus d'argent que moi et c'est à peine si je puis joindre les deux bouts ensemble. C'est une énigme pour moi.

Enigme que je vais vous expliquer. Il fut un temps où je parlais comme vous, jusqu'à ce qu'enfin ma femme eut l'heureuse inspiration d'aller faire ses achats chez

Boisseau Freres,

235 & 237,

RUE ST. LAURENT

à partir de ce jour seulement j'ai commencé à faire des économies.

Maintenant une autre question. Comment se fait-il que cette Maison puisse vendre à d'assez bas prix pour que vous puissiez faire de telles économies ?

C'est que Messieurs BOISSEAU FRERES vont eux mêmes en Europe comme les marchands en gros, et qu'ils ont soin de se pourvoir de beaux et bons billets de banque pour faire leurs achats. De cette manière, en payant au comptant, ils obtiennent à 25 cts ce qui vaut 50 cts.

Mon cher ami je vous remercie de votre excellent renseignement, et je vais le mettre à profit. A l'avenir j'exigerai de ma femme qu'elle fasse ses achats dans cette Maison que vous tous encouragez.

Et en le faisant vous mettrez comme moi, de l'argent à la Banque d'Épargne.

Vous ne me donnez pas l'adresse

BOISSEAU FRERES,

235 et 237, Rue St. Laurent

Les plus vastes magasins de marchandises sèches de la rue Saint Laurent.

Montréal 12 Novembre 1880. jao.

M. A. HAMILTON

IMPORTATEUR DE

Marchandises Sèches

DE GOUT ET D'ETAPPE.

105 RUE ST. JOSEPH 105,

En face de la Ruelle Dupré

MONTREAL.

Montréal 12 Nov.— b. m.